



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

DEL_2026_112
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.2

**BUDGET PRINCIPAL -
BUDGET PRIMITIF
2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 26

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD LAËTITIA, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. BOISSIER, M. BLANCHEMANCHE, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, Mme ARNAUD GAËLLE, M. MAREST, M. MICHEL, M. BARRIERE, Mme ANDREONE

Représentés(es) : 5

Mme TUDELA par Mme ARNAUD LAËTITIA
M. AUZAS par M. BLANCHEMANCHE
M. ROUX par M. BOISSIER
Mme POURKAT par Mme AMALLOU
Mme FODERA par M. MAREST

Absents(es) : 2

Mme CLEMENT, M. DE SAINT-AUBERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	31	26	0	5

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 7 avril 2026,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est soumis au vote par chapitre et par nature, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement,

Considérant que le principe de fongibilité des crédits doit être voté par l'Assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire et chaque budget soumis à la M57,

Considérant que le Budget Primitif 2026 du Budget Principal équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit, en € T.T.C., avec reprise des résultats de l'exercice 2025 après le vote du compte administratif :

BUDGET PRINCIPAL 2026	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 455 353,87	24 569 660,08
Excédent de fonctionnement 2025 reporté en 2026 (002)		1 885 693,79
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 455 353,87	26 455 353,87
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 299 062,00	8 063 285,29
Restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés en 2026	1 093 721,34	3 076 115,07
Déficit d'investissement 2025 reporté en 2026 (001)	2 746 617,02	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 139 400,36	11 139 400,36
TOTAL DU BUDGET 2026	37 594 754,23	37 594 754,23



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la ville de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. MAREST, Mme FODERA, M. MICHEL, M. BARRIERE, Mme ANDREONE

Pour(s) :

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD Laëtitia, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, M. BLANCHEMANCHE, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, M. ROUX, Mme POURKAT, Mme ARNAUD Gaëlle

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la ville de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance,

Richard LORANDIN



Le Maire,

Anthony ZILIO

Reçu en Préfecture le : 21/05/2026
Affiché le : mis en ligne le 22/05/2026
Notifié le :
Exécutoire le :